



Relevé de décisions Bureau exécutif 4 octobre 2018

Présents :

pour le Bureau exécutif : Thierry Brochot, David Cormand, Gwendoline Delbos-Corfield, Michèle Le Tallec, Sandra Regol, Nicolas Thierry, Marie Toussaint ;

pour le Bureau du Conseil fédéral : Bernard Bourdeix, Dominique Dumazel, Nicolas Bonnet ;

salarié : Vincent Madeline.

Formation :

Le Bureau exécutif adopte le plan de formation soumis par Sandra Regol, Secrétaire nationale adjointe, chargée de la formation.

La décision est adoptée à l'unanimité.

Élection législative partielle :

Le Bureau exécutif devra se prononcer sur la stratégie d'Europe Écologie – Les Verts pour l'élection législative partielle dans la première circonscription de l'Essonne, consécutive à la démission de Manuel Valls.

Finances :

D'après le calendrier habituel, les derniers dossiers en cours au Conseil constitutionnel suite aux rejets des comptes de campagne des législatives devraient être traités le 5 octobre.

La liste des candidats inéligibles sera arrêtée à ce moment et le ministère de l'Intérieur pourra calculer la dotation en financement public de chaque parti pour l'année 2018. Le décret pourrait paraître la semaine suivante et les fonds être virés avant la fin du mois d'octobre (solde de l'année 2018 après versement d'un acompte d'environ 50 % en juillet).

Dans le projet de loi de finances 2019 transmis à la commission des finances de l'Assemblée nationale, le montant du financement public aux partis est inchangé par rapport à 2018 (environ 68,6 millions d'euros).

Financement des élections européennes :

Le dossier de demande de prêt a été envoyé au Crédit coopératif pour un total de deux millions huit cent cinquante mille euros (2 850 000 €) au maximum, contre un plafond remboursable (« demiplafond ») de 4 370 000 €.